

AI ACT L'ESSENTIEL

CE QUI S'APPLIQUE, À QUI ET QUAND

Depuis le 2 août 2026, la majeure partie de l'AI Act est applicable dans l'Union européenne.
Ce règlement encadre le développement, la mise sur le marché et l'utilisation des systèmes d'IA, avec des obligations qui varient selon le niveau de risque de chaque usage.



LE PRINCIPE : UNE RÉGULATION PAR LES USAGES, PAS PAR LA TECHNOLOGIE

L'AI Act ne classe pas l'IA en bloc. C'est l'usage, la finalité et le contexte qui déterminent les obligations, pas l'outil en lui-même.

Un même outil peut être soumis à des exigences différentes selon ce qu'on en fait.



Fournisseur
Développe ou commercialise un système d'IA



Déploreur
Utilise un système d'IA dans le cadre de son activité professionnelle

NIVEAU	PRINCIPE	EXEMPLE PROFESSIONNEL	CONSÉQUENCE
 RISQUE INACCEPTABLE	Pratiques interdites	Certaines utilisations manipulatoires	Interdiction
 HAUT RISQUE	Risque important pour les droits ou la sécurité	Certains usages RH (recrutement, évaluation, promotion, rupture, etc.)	Obligations renforcées
 RISQUE DE TRANSPARENCE	Risque de tromperie	Chatbot, deepfake, certains contenus IA	Information / marquage
 RISQUE MINIMAL OU NUL	Faible risque	Nombreux usages courants (outils d'aide à la rédaction, etc.)	Peu ou pas d'obligations

1

CE QUI S'APPLIQUE DEPUIS LE 2 AOÛT 2026 : LA TRANSPARENCE



Chatbots et assistants IA

L'utilisateur doit être informé qu'il interagit avec une IA, sauf si cela équivaut au regard du contexte. Information, pas d'astuces de la première interaction.



Deepfakes

Les images, contenus audio et vidéo artificiellement générés ou manipulés doivent être signalés comme tels.



Textes générés par IA

Obligation de signalement uniquement quand ils sont publiés pour informer le public sur des sujets d'intérêt général. Déclaration proportionnée au engagement, articles d'opinion, actualités d'une personne ou résumé de personnalité IA.



Période transitoire : les systèmes d'IA générative mis sur le marché avant le 2 août 2026 en jusqu'au 2 décembre 2027 pour se conformer aux obligations de marquage et de déclaration des contenus. Les contenus générés avant le 2 août n'ont pas à être étiquetés rétroactivement.

2

RH ET RECRUTEMENT : LE GROS MORCEAU, MAIS POUR DÉCEMBRE 2027



Certains usages RH d'IA sont classés à haut risque :

- Recruter ou filtrer des candidatures
- Évaluer des candidats
- Décider d'une promotion ou d'une rupture de contrat
- Attribuer des tâches selon le comportement des travailleurs
- Surveiller ou évaluer leurs performances



OBLIGATIONS RENFORCÉES À PARTIR DU 2 DÉCEMBRE 2027

- Supervision humaine compétente
- Respect des instructions d'utilisation
- Surveillance du fonctionnement du système
- Qualité des données
- Informations des travailleurs concernés et de leurs représentants avant l'utilisation



INTERDICTION DÉJÀ EFFECTIVE

Les systèmes d'IA de détection des émotions sur le lieu de travail sont interdits, sauf raisons médicales ou de sécurité.

3

CRÉATEURS DE CONTENUS : NON, TOUT NE DOIT PAS ÊTRE ÉTIQUETÉ "GÉNÉRÉ PAR IA"



L'AI Act ne prévoit aucune obligation générale d'étiqueter tous les contenus créés avec une IA.

Les obligations visent des contenus et des contextes précis :

- Les deepfakes
- Certains textes destinés à informer le public sur des questions d'intérêt public



EXEMPLE

Un article rédigé avec ChatGPT puis relu, corrigé et assumé éditorialement par un humain n'a pas à porter la mention "écrit par IA".

4

FORMATION DES SALARIÉS : UNE OBLIGATION DE MOYENS, PAS UNE FORMATION IMPOSÉE



L'article 4 impose aux fournisseurs et déploreurs de prendre des mesures pour développer la maîtrise de l'IA de leur personnel, en tenant compte de leurs connaissances, de leur expérience et du contexte d'utilisation.

- Aucun niveau précis n'est défini : obligation.
- La formation est un moyen, pas le seul.
- Obligation uniquement pour les personnes chargées de la supervision humaine des systèmes à haut risque.

LES SANCTIONS PRÉVUES (PLAFONDS)



Pratiques interdites par l'article 5 **35 M€** ou 7% du CA mondial annuel



Violation d'obligations du règlement, dont transparence **15 M€** ou 3% du CA mondial annuel



Informations inexactes fournies aux autorités **7,5 M€** ou 1% du CA mondial annuel

* Le plus élevé entre : Pour les PME et start-ups : le montant le plus faible entre le forfait et le pourcentage est retenu.

LE CALENDRIER COMPLET



COMMENT OPTIMYS ACCOMPAGNE VOTRE PME DANS LA CONFORMITÉ AI ACT



1. CARTOGRAPHIE DES USAGES IA

Recensement de tous les outils et usages IA dans votre entreprise (risques, finalités, outils, données utilisées).



2. CLASSIFICATION DES RISQUES

Détermination du niveau de risque de chaque usage (inacceptable, haut, transparence, minimal) et des personnes concernées.



3. ANALYSE DES OBLIGATIONS

Identification des obligations applicables (transparence, RH, documentation, supervision, etc.) et articulation avec le RGPD et les autres réglementations.



4. GOUVERNANCE & POLITIQUES IA

Définition d'un cadre clair et proportionné : outils autorisés, règles d'utilisation, gestion des données, responsabilités, supervision humaine, documentation.



5. SENSIBILISATION & FORMATION

Ateliers et formations adaptés aux métiers : bonnes pratiques pour développer la maîtrise de l'IA et répondre à l'obligation de l'article 4.



6. MISE EN CONFORMITÉ & SUIVI

Mise en place des mesures requises (information des utilisateurs, marquage, procédures, contrôles), veille réglementaire et audits réguliers.

PAR OÙ COMMENCER CONCRÈTEMENT ?



1 Recenser les usages IA dans l'entreprise, outil par outil, équipe par équipe



2 Identifier la finalité de chaque système et les personnes concernées



3 Déterminer le niveau de risque de chaque usage



4 Vérifier les obligations associées, et les autres réglementations en parallèle. L'AI Act ne remplace pas le RGPD : une même utilisation d'IA peut relever de deux.



5 Formaliser une gouvernance IA proportionnée : outils autorisés, données utilisables, responsabilités, documentation



Si vous constatez des chatbots ou des agents IA pour des clients, n'oubliez pas vos rôles maintenant : vos systèmes à haut-risque obligent à l'utilisateur qu'il parle à une IA !

POURQUOI AGIR DÈS MAINTENANT ?



Réduisez vos risques juridiques et financiers



Gagner en confiance auprès de vos clients et partenaires



Structurez vos usages IA pour en tirer un vrai avantage compétitif



Anticipez pour être prêt avant les échéances clés

